



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre de Gestion

Jeudi 6 février 2025



Liste des présents et pouvoirs Conseil d'Administration du CDG

Jeudi 6 février 2025

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Sur convocation en date du 23 janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine s'est réuni le jeudi 6 février 2025, à 9 h 30, au Village des Collectivités Territoriales à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente du Centre de Gestion et Maire de LE RHEU.



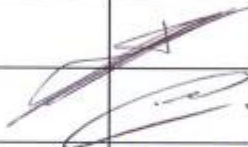

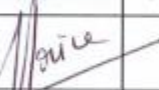


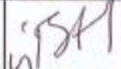




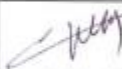




TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Maire de LE RHEU	PRÉSENTE	VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	ABSENTE
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON	ABSENT	BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	ABSENTE
DOUTÉ-BOUTON Murielle arrivée à 11h04 Maire de PLÉLAN-LE-GRAND	PRÉSENTE	GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	ABSENTE
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESDER	PRÉSENTE	BROSSELLIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	ABSENTE
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ	POUVOIR à M.C. MORICE	CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	ABSENTE
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES	PRÉSENTE	VEILLÉ Jean-Luc Maire de LE PERTRE	ABSENT
FOUGLÉ Alain Maire de FEINS	PRÉSENT	LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	ABSENTE
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	POUVOIR à O. GAIGNE		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD	PRÉSENTE	GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	ABSENT
BERTON Jean-Éric Maire de LA DOMINELAIS	PRÉSENT		
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	POUVOIR à G. MESTRIES	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	ABSENTE
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON	ABSENT	BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault	ABSENTE
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire CHÂTEAUBOURG	PRÉSENTE	MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	ABSENT
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE	PRÉSENTE	GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	ABSENTE
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC	POUVOIR à M.C. MERVIN	TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	ABSENT
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC	ABSENTE	GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	PRÉSENT
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON	ABSENTE	BRIÈRE Chrystèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	ABSENTE
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES	POUVOIR à C. PÉTARD-VOISIN	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	ABSENTE
GAIGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC	PRÉSENT	PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	ABSENTE
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE	POUVOIR à J.E. BERTON	RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	ABSENT
SORAIS Pierre Maire de TRÉMÉHEUC	ABSENT	DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	PRÉSENT









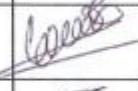




COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ	PRÉSENT	GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COËSMES	ABSENT
OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ	POUVOIR à D. CORNILAUD	FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	ABSENT
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER	POUVOIR à F. JOULAUD		
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENT	KRUGER Katja Conseillère régionale	ABSENTE
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENTE	CROCQ André Conseiller régional	ABSENT
GALLIER Maxime Conseiller régional	ABSENT	PARMENTIER Mélina Conseillère régionale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	PRÉSENTE	COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	POUVOIR à L. ROUX	GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	ABSENT
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental	ABSENT	FAILLÉ Charlotte Conseillère départementale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole	ABSENTE	GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	ABSENT
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO	ABSENT	LAUDE Sophie Conseillère déléguée à la Ville de SAINT-MALO	PRÉSENTE
CARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES	ABSENTE	BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	PRÉSENT
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Administratrice du SDIS 35 Conseillère départementale	PRÉSENTE	NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	ABSENT
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ	ABSENTE	PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	ABSENTE
AUTRES PARTICIPANTS À LA SÉANCE			
ANDRÉ Sébastien Directeur Général des Services	ZAM Laurent Directeur Général Adjoint		
PAVIOT Jean-Michel Secrétaire Général	LAUNAY Ludivine Responsable du service Ressources		
DELATOCHE Fabienne Responsable de l'activité Finances - Marchés Publics	BELLITI Laurence Responsable de l'activité Secrétariat de direction et Instances		
GOUPIL Mélanie Assistante de Direction			

Nombre de membres en exercice :	35
Quorum :	18
Nombre de membres présents :	16 puis 17
Nombre de pouvoirs :	9
Nombre de votants :	25 puis 26
Date de convocation :	23 janvier 2025
Secrétaire de séance :	Évelyne SIMON-GLORY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Séance du 6 février 2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Maire de LE RHEU		VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON		BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	
DOUTÉ-BOUOTON Murielle Maire de PLÉLAN-LE-GRAND		GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESDER		BROSSELLIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ	Pouvoir à M.C. MORICE	CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES			
FOUGLÉ Alain Maire de FEINS		LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	Pouvoir à O. GAIGNE		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD		GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	
BERTON Jean-Eric Maire de LA DOMINELAIS			
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	Pouvoir à G. NESTRES	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	
FORET Alain Maire de LA CHAPPELLE JANSON		BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de CHÂTEAUBOURG		MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE		GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC	Pouvoir à M.C. MERVIN	TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC		GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON		BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES	Pouvoir à C. PÉTARD-VOISIN	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	
GAGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC		PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE	Pouvoir à J.E. BERTON	RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	
SORAIS Pierre Maire de TRÉMÉHEUC		DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILLAUD Dominique Vice-Président de La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ		GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COÈSMES	
OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ	Pouvoir à D. CORNILLAUD	FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER	Pouvoir à F. JOULAUD		
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL		KRUGER Katja Conseillère régionale	
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL		CROCQ André Conseiller régional	
GALLIER Maxime Conseiller régional		PARMENTIER Méline Conseillère régionale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	Pouvoir à L. Roux	GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental		FAILLÉ Charlotte Conseillère départementale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée à la Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole		GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO		LAUDE Sophie Conseillère déléguée à la Ville de SAINT- MALO	
CARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES		BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Vice-Présidente du SDIS 35 Conseillère départementale		NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ		PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 35

Jeudi 6 février 2025

ORDRE DU JOUR

LES INFORMATIONS

- A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation
- B. Activité de l'exécutif
- C. Club RH de la Gazette des Communes du 4 mars 2025 « Absentéisme : prévenir les maux et combattre les mots »
- D. Congrès Régional de Santé au Travail du 25 novembre 2024 à Vannes : bilan
- E. Protection Sociale Complémentaire « Santé »
 - a. Rappel du cadre réglementaire
 - b. Le lancement de la consultation pour la conclusion d'une convention de participation risque santé
 - c. Les prochaines échéances
- F. Assises des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne le 12 mars 2025
- G. DEN.bzh : remise de prix des Trophées des Héros Territoriaux

LA THÉMATIQUE : Le budget 2025

- A. Budget Principal du CDG : budget primitif 2025
- B. Affaires financières 2025
 - 1. Subventions 2025
 - 2. Cotisations 2025 renouvelées
- C. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : budget primitif 2025
- D. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : budget primitif 2025

LES DÉLIBÉRATIONS

- A. Élection d'un membre du Bureau
- B. Autorisation d'ester en justice : contentieux examen professionnel de Lieutenant hors-classe Sapeurs-Pompiers Professionnels, session 2024
- C. Concours et examens professionnels 2024 : bilan financier et détermination du coût des candidats admis
 - 1. Examen professionnel assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe 2024 (AG)
 - 2. Examen professionnel assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2024 (AG)
 - 3. Examen professionnel assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2024 (PI)
- D. Partenariat avec Mégalis Bretagne
 - 1. Convention d'accès au bouquet de services numériques de Mégalis Bretagne 2025-2029 : renouvellement de l'engagement
 - 2. Avenant n° 1 à la convention cadre relative à l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités d'Ille et Vilaine

- E. Compte Epargne Temps : prise en charge
- F. Tableau des effectifs du personnel du siège du CDG 35
- G. Partenariat Salon Terres et Maires 2025
- H. Parcours « Assistant comptable » : avancement du projet
- I. Utilisation de la centrale d'achats La Canut
- J. Marque Employeur DEN.bzh
 - 1. Recrutement d'un stagiaire Assistant Chargé de Mission Marque Employeur
 - 2. Pérennisation de la démarche et des outils DEN.bzh : recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

LES ACTUALITÉS DU CDG 35

- A. Publications et focus
- B. Ateliers

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

- A. Bureau et Conseil d'Administration
- B. Commissions Paritaires : CAP - CCP
- C. Comité Social Territorial départemental
- D. Conseil Médical
- E. Autres rencontres

Madame la Présidente procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- Christophe ROUL à Marie-Claire MERVIN
- Lara BAKHOS à Jean-Éric BERTON
- Jean-Luc BEAUDOIN à Françoise JOULAUD
- Yannick COCHAUD à Chantal PÉTARD-VOISIN
- Armelle BILLARD à Laurence ROUX
- Christelle CORNÉE à Olivier GAIGNE
- Bernard PIEDVACHE à Gaëlle MESTRIES
- Anne-Laure OULED-SGHAIER à Dominique CORNILLAUD
- Jean-Pierre SAVIGNAC à Marie-Christine MORICE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, elle ouvre la séance à 9 h 40.

Madame Évelyne SIMON-GLORY est désignée comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 28 novembre 2024.



Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 28 novembre 2024 est déclaré adopté.

LES INFORMATIONS

A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation

Le Conseil d'Administration peut donner délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Pour mémoire, les membres du Conseil d'Administration ont donné délégation à la Présidente, par délibération n° 20-92 du 16 décembre 2020, pour toute la durée de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Présidente doit rendre compte au Conseil d'Administration de ses décisions prises à ce titre.



Le Conseil d'Administration est informé des éléments suivants :

Marchés publics et consultations en cours :

- ❖ le marché n°2024-07 relatif à la fourniture de matériels, de mobiliers et services associés dans le cadre de l'organisation des concours et examens de la Fonction Publique Territoriale a été notifié le 23 décembre 2024 à la société TOUT SE LOUE ;
- ❖ le marché n°2024-42 relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation et le suivi d'une convention de participation sur le risque santé a été notifié le 2 décembre 2024 à la société ALCEGA CONSEIL ;
- ❖ Une consultation a été lancée en novembre 2024, en procédure adaptée, pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation du marché public d'assurance des CDG Bretons ; la remise des offres a eu lieu le 19 décembre 2024, deux candidats ont répondu à la consultation et les offres sont en cours d'analyse.

B. Activité de l'exécutif

Madame la Présidente, informe les administrateurs des dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration, telles que retracées dans le tableau ci-après.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
Réunions des instances du CDG 35					
28/11/2024	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	LL
28/11/2024	Préparation Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG
28/11/2024	Préparation Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG	JMP	SG
28/11/2024	Préparation Promotion interne B - Dérogatoire - Secrétaires Généraux de Mairie	CPV	ESG	SA/JMP	SG

03/12/2024	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
03/12/2024	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG
03/12/2024	Promotion interne B - Dérogatoire - Secrétaires Généraux de Mairie	CPV	ESG/MDB/JPS	SA/JMP	SG
05/12/2024	Conseil de Discipline - Catégorie C	CPV	ESG/LL/JPS		SG
10/12/2024	Préparation CST - Formation Plénière		ESG	JMP	SG
12/12/2024	Comité Social Territorial - Formation Plénière		ESG	JMP	
08/01/2025	Conseil de Discipline - Catégorie C				SG
21/01/2025	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
23/01/2025	Préparation Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG
28/01/2025	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG
31/01/2025	Conseil de Discipline - Catégorie C	CPV	ESG/LL/JPS		SG
06/02/2025	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	LL
18/02/2025	Préparation CST - Formation Plénière		ESG	JMP	SG
20/02/2025	Comité Social Territorial - Formation Plénière		ESG	JMP	
20/03/2025	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
27/03/2025	Préparation Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG
27/03/2025	Préparation Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG	JMP	SG
31/03/2025	Comité Social Territorial - Formation Plénière - PSC Risque Santé		ESG	JMP	
01/04/2025	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
01/04/2025	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG
03/04/2025	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	LL
Réunions CDG et coopérations					
19/11/2024	CA du GIP	CPV		SA	
03/12/2024	Réunion régionale de la coopération concours au CDG 35		LLC		NJ
03/12/2024	Cérémonie de remise des prix - Les Trophées des héroïnes et héros territoriaux	CPV			
12/12/2024	AG FNCDG	CPV		SA	
12/12/2024	AG du GIP	CPV		SA	
13/12/2024	Conférence des Présidents des CDG bretons au CDG 35	CPV	MDB	SA/LZ	
16/12/2024	Conseil régional d'orientation au CNFPT 35	CPV		SA/LZ	
30/01/2025	Bureau du GIP	CPV		SA	
19/02/2025	CA du GIP	CPV		SA	
06/03/2025	AG du GIP	CPV		SA	
07/03/2025	COFIL VP au CDG 29		MDB	SA/LZ	
Rencontres avec les collectivités ou institutions					
14/11/2024	Rencontre avec le Maire et la DGA de Chartres de Bretagne	CPV		SA/JMP	SG
19 au 21/11/2024	Congrès des Maires	CPV		SA/JMP	
25/11/2024	Congrès Régional de Santé au Travail à Vannes	CPV	JPS	SA/LZ/JMP	SS
17/12/2024	Réunion sur la situation financière du Département	CPV		LZ	
18/03/2025	Commission de coordination des employeurs territoriaux (CDG)	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
Rendez-vous et réunions internes CDG					
23/01/2024	Cérémonie des vœux au Personnel	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	Tous les RS
03/03/2025	COFIL Trajectoire	CPV	ESG	SA/LZ/JMP	LL/SG

C. PÉTARD-VOISIN (CPV) - L. LE COZ (LLC) - M. DOUTÉ-BOUTON (DB) - É. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. SAVIGNAC (JPS) - S. ANDRÉ (SA) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. NOBILET (CN) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS) - L. GIOVANNELLI (LG)



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.

C.Club RH de la Gazette des Communes du 4 mars 2025 « Absentéisme : prévenir les maux et combattre les mots »

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, le Club RH de la Gazette des Communes, événement professionnel stratégique destiné aux acteurs des ressources humaines dans les collectivités territoriales, sera organisé le 4 mars 2025 au Village des Collectivités, en partenariat avec la Gazette des communes et le CDG 35. Cette édition, intitulée "**Absentéisme : prévenir les maux et combattre les mots**", abordera un sujet crucial pour le secteur public.

Les absences pour raison de santé perturbent souvent l'organisation des services publics, poussant les collectivités à souscrire des assurances contre la maladie et les accidents du travail. Cette rencontre explorera les défis et solutions liés à la prévention des arrêts de travail, qu'ils soient de courte ou de longue durée. Les participants échangeront sur des thématiques essentielles telles que la protection efficace de la santé des agents publics, la garantie de la continuité et de la qualité du service public, la réassurance des assureurs statutaires face à leur désengagement croissant, et la transformation de la perception générale des absences pour raison de santé.

Habituellement, ce type d'évènement rassemble entre 60 et 100 participants, principalement des responsables RH, directeurs généraux et directeurs généraux adjoints. Le programme comprendra des tables rondes animées par des experts locaux, offrant des opportunités d'échanges approfondis et de partage d'expériences.

Accueillir ce Club RH représente une opportunité stratégique exceptionnelle pour notre établissement. Au-delà de la visibilité médiatique significative, cet événement nous permettra de nous positionner comme un acteur clé dans la gestion des ressources humaines territoriales, particulièrement sur la question cruciale de l'absentéisme. Cette rencontre offrira une plateforme unique pour partager nos pratiques, apprendre des expériences d'autres collectivités, et contribuer activement au débat sur l'efficacité et la pérennité de notre fonction publique. En abordant ce sujet d'actualité, nous démontrerons notre engagement envers l'amélioration continue de nos pratiques RH et notre capacité à relever les défis contemporains du secteur public.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à l'organisation du club RH de la Gazette des Communes du 4 mars 2025.

D. Congrès Régional de Santé au Travail du 25 novembre 2024 à Vannes : bilan

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, le premier Congrès Régional de Santé au Travail organisé par les CDG bretons a eu lieu à Vannes le 25 novembre dernier. C'est une des actions prévues dans le cadre du schéma de coopération régional des CDG.

364 participants ont été recensés lors de cette journée de partage d'expériences et de mise en valeur des accompagnements des CDG dans le domaine de la prévention. Malgré la distance, 25 % des inscrits étaient issus d'Ille-et-Vilaine.

La question de la mobilisation des élus sur ce type de rencontre reste encore à creuser même si les Présidents et Vice-Présidents des CDG se sont mobilisés.

Ce congrès a permis de déclencher une dynamique de construction d'outils par les équipes des 4 CDG qui seront réutilisables lors d'autres ateliers dans chaque département.

Le budget prévisionnel de 6 762 € par CDG a été maîtrisé avec une participation finale de 6 251 €.

La conférence initiale a permis de présenter la publication d'une étude inédite sur l'absentéisme des agents territoriaux en Bretagne et de déclencher un débat sur les actions à mettre en œuvre pour le réguler, d'abord pour des raisons humaines afin que les agents restent en bonne santé au travail, ensuite pour assurer la continuité des services publics, enfin pour des raisons financières.

Ce congrès a été relayé par la presse nationale avec un article dans la Gazette des Communes et une page dans Ouest-France. Le contenu a été relayé par les réseaux sociaux et alimente des débats sur les raisons de l'absentéisme et les préconisations pour améliorer les conditions de travail dans un contexte de vieillissement démographique.

Au regard des retombées de ce congrès et de la dynamique créée entre les équipes de santé, de prévention et de reclassement des CDG, il a été décidé d'organiser une seconde édition fin 2026, à Saint-Brieuc. Afin de nourrir cette rencontre, l'idée d'un observatoire régional des données de santé va être étudiée.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives au Congrès Régional de Santé au Travail.

E. Protection Sociale Complémentaire « Santé »

a. Rappel du cadre réglementaire

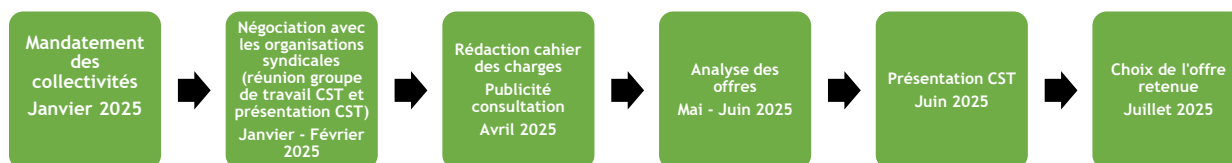
Les employeurs publics territoriaux doivent participer au financement des garanties d'assurance santé destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Les bénéficiaires des garanties sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et privé, les retraités rattachés au dernier employeur à la date d'admission en retraite, les ayants-droits des agents et des retraités. Les retraités bénéficient des mêmes garanties que les agents actifs.

S'agissant du montant minimum de participation financière, il est fixé à 15 € bruts mensuels à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce montant est versé sous forme unitaire ou modulé dans un but d'intérêt social. Les bénéficiaires de la participation sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et privé.

b. Le lancement de la consultation pour la conclusion d'une convention de participation risque santé

Le Centre de Gestion est compétent pour conclure, pour le compte des employeurs publics territoriaux, une convention de participation risque santé.

Alcega Conseil, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage retenu après consultation, nous assistera dans la procédure engagée en janvier 2025 selon le calendrier prévisionnel suivant :



c. Les prochaines échéances

▶ Collecte des données statistiques

La collecte des données statistiques a débuté par l'envoi d'un courrier aux collectivités en début d'année. Les données portent sur la répartition des effectifs selon le statut des agents, l'âge moyen des agents, les effectifs d'agents par tranche d'âge, la composition familiale (conjoint, nombre d'enfants). Les retours sont attendus pour la fin février.

Les caisses de retraite CNRACL et IRCANTEC sont également sollicitées.

▶ Dialogue social

Les négociations avec les organisations syndicales se dérouleront lors de 2 temps forts :

- **La réunion du groupe de travail CST** du jeudi 30 janvier 2025 au cours de laquelle les membres échangeront sur les propositions de niveaux de garanties, les possibilités de grilles tarifaires.
- **La séance du CST départemental** du jeudi 20 février 2025 au cours de laquelle les éléments de cadrage pour l'élaboration du cahier des charges seront présentés.

▶ Élaboration du DCE

Le Conseil d'Administration du jeudi 3 avril 2025 sera invité à délibérer sur le panier de garanties et les critères de sélection.

L'appel à concurrence sera lancé le 4 avril 2025.

▶ Choix de l'offre

La phase d'analyse des offres et de négociation se déroulera sur les mois de mai et juin. L'offre retenue sera présentée au CST du 26 juin 2025.

Le Conseil d'Administration délibèrera sur l'offre retenue début juillet 2025.

▶ Saisine du CST local ou départemental (selon la taille des collectivités)

Les collectivités devront saisir le CST :

- Une 1^{ère} fois avant l'appel à concurrence du 3 avril 2025 : pour retenir la procédure de convention de participation selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de Gestion et délibérer sur le niveau de participation financière.
- Une 2^{ème} fois, après la présentation de l'offre, au cours du 2^{ème} semestre 2025 : pour adhérer à la convention de participation risque santé.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations concernant la Protection Sociale Complémentaire « Santé ».

F. Assises des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne le 12 mars 2025

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que, l'ARMB (Association Régionale des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne) a sollicité chaque CDG breton pour participer au financement des assises régionales prévues le 12 mars 2025 à Saint-Brieuc.

Le montant de la subvention demandée était de 5 000 € par CDG et une réponse rapide était attendue du fait de la proximité de la rencontre.

Après concertation avec les autres CDG bretons et l'AMF 35, une réponse négative a été envoyée début janvier. En effet, le CDG 35 privilégie en 2025 sa participation au salon « Terres et Maires » qui aura lieu les 24 et 25 avril à Rennes ainsi qu'à des opérations organisées par la coopération des CDG bretons.

Depuis, l'ARMB a fait le point sur le niveau de financement obtenu et a décidé de reporter son projet en 2027.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à l'organisation des Assises des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne à Saint-Brieuc.

G. DEN.bzh : remise de prix des Trophées des Héros Territoriaux

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, le 3 décembre dernier, au Conseil Economique Social et Environnemental, la marque employeur des CDG bretons a remporté le prix "Collaboratif" des Trophées IdealCO des Héros Territoriaux. DEN.bzh était lauréat du prix "Collaboratif" dans la thématique "Ressources".

Cet événement, organisé par IdealCO et ses partenaires, voulait "célébrer les femmes et les hommes qui s'engagent au quotidien pour le bien public et construire le monde de demain".

Ce trophée a récompensé l'engagement des Centres de Gestion bretons à promouvoir les métiers des collectivités territoriales bretonnes, des métiers porteurs de sens et au service des usagers bretons dans leur vie quotidienne.



Les chiffres clés de l'édition 2024 :

- 208 candidats
- 47 finalistes
- Plus de 26 000 votes
- 16 lauréats
- 4 catégories de prix : Inspirant - Performant - Collaboratif - Coup de cœur
- 4 thématiques : Ressources, Environnement, Solidarité, Vie locale / Territoire



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à la remise de prix des Trophées des Héros Territoriaux.

LA THÉMATIQUE

Le budget 2025

Le budget primitif est un document financier fondamental qui trace les grandes lignes de notre action pour l'année à venir et reflète nos priorités en matière de gestion et de développement.

Il est important de noter que le budget que nous examinons aujourd'hui décline les orientations budgétaires débattues le 28 novembre 2024 et notamment les modifications en termes de tarifs et de cotisations. Pour rappel, les cotisations doivent impérativement être votées avant le 30 novembre de chaque année.

En revanche, ce budget primitif ne prend pas en compte le résultat de l'exercice précédent. En effet, conformément aux règles de la comptabilité publique, nous ne sommes pas en mesure de reprendre par anticipation un résultat annuel qui n'est pas encore définitif à ce stade de l'année.

Par conséquent, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année 2024 seront intégrés ultérieurement, lors du vote d'un budget supplémentaire prévu au mois d'avril 2025. Cette procédure nous permettra d'ajuster notre budget en fonction des résultats réels de l'exercice précédent, une fois ceux-ci définitivement arrêtés et validés.

Cette contrainte d'origine réglementaire modifie notre calendrier habituel et par là même notre logique de construction budgétaire, construite sur la constatation des résultats même partielle. Elle nous assure néanmoins une vision plus précise de nos ressources disponibles pour l'année en cours, permettant ainsi une allocation optimale de nos moyens financiers.

En résumé, le budget primitif pose les bases de l'action financière pour l'année, tandis que le budget supplémentaire permet d'affiner cette prévision en tenant compte des résultats réels de l'exercice précédent et des ajustements nécessaires en cours d'année.

A. Budget Principal du CDG : budget primitif 2025

DOSSIER FINANCIER



Présentation du
BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

▪ BUDGET PRIMITIF 2025

- Budget Principal
- Budget Annexe Concours (Coopération interrégionale)
- Budget Annexe Régional Concours (Coopération régionale)

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

Éléments de contexte utiles à la construction budgétaire 2025:
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

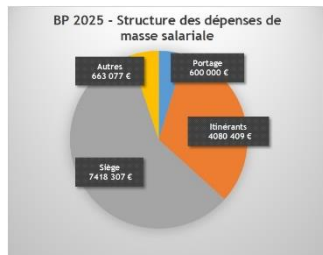
Éléments de contexte utiles à la construction budgétaire 2024:
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

Prépondérance des dépenses de masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BUDGET 2025	
011 - Charges à caractère général	1 764 761 €	11,73%
012 - Charges de personnel	12 739 891 €	84,66%
014 - Atténuation de produits	0 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	252 673 €	1,68%
66 - Charges financières	41 000 €	0,27%
67 - Charges exceptionnelles	30 000 €	0,20%
042 - Dotations aux amortissements	220 000 €	1,46%
TOTAL	15 048 325 €	



BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

Rééquilibrage des recettes de fonctionnement

Chapitre	BUDGET 2025	
002 - Excédent reporté	0 €	0%
013 - Atténuation charges	220 000 €	1,46%
70 - Produits des activités	13 995 495 €	93,00%
74 - Dotations, subventions	311 835 €	2,07%
75 - Autres produits de gestion courante	520 535 €	3,46%
77 - Produits exceptionnels	500 €	0,00%
TOTAL	15 048 325 €	



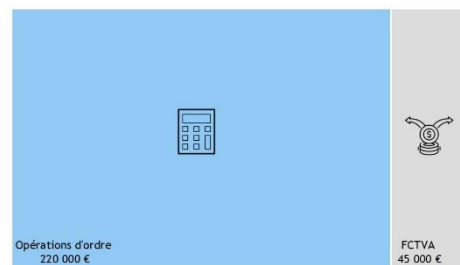
BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

Dépenses d'investissement = 265 000€



BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

Recettes d'investissement = 265 000€



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	1 764 761.30	002-Résultat de fonctionnement 2024	0.00
012-Charges de personnel et frais assimilés	12 739 891.03	013-Atténuations de charges	220 000.00
014-Atténuation de produits	0.00	70-Produits des activités	14 505 455.33
65-Autres charges de gestion courante	252 673.00	74-Dotations, subventions et participations	311 835.00
66-Charges financières - Intérêts	41 000.00	75-Autres produits de gestion courante	10 535.00
67-Charges exceptionnelles	30 000.00	76-Produits financiers	0.00
042-Dotations aux amortissements et aux immobilisations	220 000.00	77-Produits exceptionnels	500.00
TOTAL	15 048 325.33	TOTAL	15 048 325.33

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
16-Emprunts et dettes assimilées	45 000.00	001-Résultat d'investissement 2024	0.00
20-Immobilisations incorporelles	43 000.00	10-Dotations, fonds divers et réserves	45 000.00
21-Immobilisations corporelles	177 000.00	28-Amortissements des immobilisations	220 000.00
TOTAL	265 000.00	TOTAL	265 000.00

Le budget primitif 2025 du Centre de Gestion atteint un volume de 15 313 325.33 €. Il est arrêté à la somme de 15 048 325.33 € en équilibre pour la section de fonctionnement et à 265 000 € en équilibre pour la section d'investissement.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- **le Budget Primitif 2025 du Budget Principal.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

B. Affaires financières 2025

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, propose aux membres du Conseil d'Administration, l'attribution des subventions et le versement des cotisations suivantes :

◆ Subventions 2025

	Montants inscrits au BP					Prévisions BP 2025
	2020	2021	2022	2023	2024	
Association Directeurs de CDG	1 100.00	1 100.00	1 100.00	1 100.00	1 100.00	1 100.00
Amicale du Personnel du CDG	11 400.00	11 400.00	11 500.00	18 400.00	22 400.00	0.00
Université de Rennes 2	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	0.00	0.00
IEP de Rennes	7 500.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00	0.00
Organisations syndicales	25 290.00	25 290.00	25 533.00	30 000.00	29 957.00	29 957.00
UNSA					800.00	800.00
CFTC					800.00	800.00
SUD					3 779.00	3 779.00
SNDG					800.00	800.00
SAMFAFPT					800.00	800.00
FO					1 846.00	1 846.00
CGT					5 390.00	5 390.00
CFDT					15 742.00	15 742.00
TOTAL	46 790.00	46 790.00	47 133.00	58 500.00	60 957.00	31 057.00

➤ Cotisations 2025 renouvelées

	Montants inscrits au BP					Prévisions BP 2025
	2020	2021	2022	2023	2024	
Fédération Nationale des CDG	16 000.00	16 000.00	15 500.00	15 500.00	15 500.00	15 500.00
Association "Au bout du Plongeur"	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	100.00
CNAS	70 000.00	80 000.00	89 000.00	40 000.00	36 450.00	38 000.00
ADIAJ (association le développement de l'information administrative et juridique)	30.00	30.00	50.00	50.00	50.00	30.00
Réseau Finances Publiques 35	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
ACPUSI (Club utilisateurs du logiciel CIVIL Net RH)	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
AFCDP (Association française des délégués à la protection des données)	450.00	450.00	450.00	450.00	450.00	450.00
GIP national Informatique	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00	6 400.00	7 000.00
ADN Ouest (Association du numérique)	1 000.00	1 000.00	630.00	630.00	700.00	700.00
Association des archivistes français				105.00	150.00	200.00
Adhésion Réseau Déclic (acteurs mutualisation informatique et numérique)				850.00	850.00	850.00
TOTAL	92 800.00	102 800.00	110 780.00	62 735.00	61 200.00	63 430.00

En réponse à Serge BOUDET, Laurent ZAM répond qu'il existe une convention entre le CDG 35 et l'IEP de Rennes, renouvelée tous les trois ans. Celle-ci intègre plusieurs événements mais les travaux sont désormais tournés davantage vers des questions sociétales. Nous nous y intéresserons tout en n'étant plus partenaire privilégié.

En réponse à Aude DE LA VERGNE, Sébastien ANDRÉ précise que l'association « Au bout du plongeur », basée au domaine de Tizé, accompagne des artistes dans leurs projets et dispose d'un espace d'accueil. Le CDG 35 cotise 50 euros l'année pour bénéficier de l'accès au site.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT


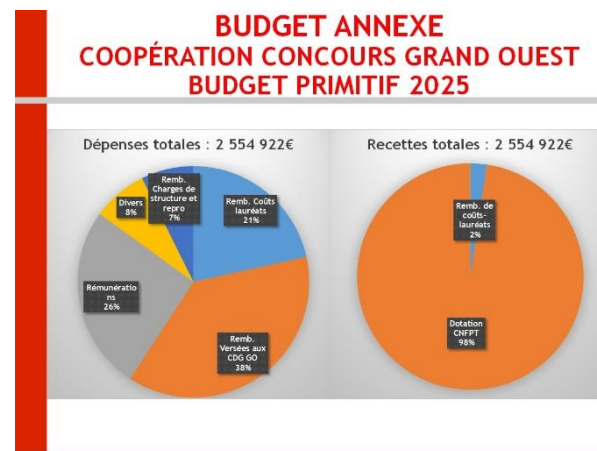
- **les subventions et cotisations 2025.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

C. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : budget primitif 2025

**BUDGET ANNEXE
COOPERATION CONCOURS
GRAND OUEST**

BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement	DÉPENSES		RECETTES	
	011 - Charges à caractère général	1 894 781.89 €	Excédent 2024	0.00 €
012 - Charges de personnel	658 390.00 €	70 - Produits des activités	2 554 921.89 €	
65 - Autres charges de gestion courante	1 750.00 €			
TOTAL	2 554 921.89€	TOTAL	2 554 921.89€	

Le Budget Annexe « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » ne comporte pas de section d'investissement.

Le budget annexe primitif pour l'exercice 2025 est arrêté en équilibre à la somme de 2 554 921.89€.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

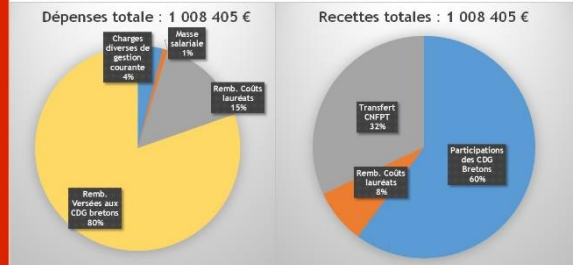
D. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : budget primitif 2025

BUDGET ANNEXE COOPERATION CONCOURS REGIONALE



BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET ANNEXE COOPERATION CONCOURS REGIONALE BUDGET PRIMITIF 2025



Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	960 444.67 €	002 - Excédent 2024	0.00 €
012 - Charges de personnel	7 960.00 €	70 - Produits des activités	402 015.05 €
65 - Autres charges de gestion courante	40 000.00 €	74 - Dotations, subventions et Participations	606 389.62 €
TOTAL	1 008 404.67 €	TOTAL	1 008 404.67 €

Le Budget Annexe « Coopération Concours Régionale » ne comporte pas de section d'investissement.

Le Budget primitif pour l'exercice 2025 est arrêté en équilibre à la somme de 1 008 404.67 €.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

LES DÉLIBÉRATIONS

A. Élection d'un membre du Bureau

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que Monsieur Alain FOUGLÉ, membre du Bureau et du Conseil d'Administration, a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de membre du Bureau du CDG 35 pour des raisons personnelles. Il conservera celui de membre du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 22 du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'Administration détermine la composition de son Bureau.

Suite à la démission de monsieur Alain FOUGLÉ, Chantal PÉTARD-VOISIN demande aux membres du Conseil d'Administration quels sont les candidats à l'élection de membre du Bureau du CDG 35.

Françoise JOULAUD, adjointe au maire de Chavagne et administratrice du CDG 35, présente sa candidature au poste de membre du Bureau. Aucune autre candidature n'étant présentée, Marie-Claire MERVIN et Sophie LAUDE, assesseurs de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	:	25
- nombre de votants	:	16 présents + 9 pouvoirs
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	25
- nombre de bulletins blancs et nuls	:	0
- nombre de suffrages exprimés	:	25
- majorité absolue	:	13

Madame Françoise JOULAUD obtient 25 voix.

La Présidente remercie vivement Alain FOUGLÉ pour son engagement au sein du Bureau du CDG depuis plusieurs années. Elle compte encore sur sa présence au sein du conseil d'administration et du CST départemental.

À la suite de l'annonce de son élection par la Présidente, Françoise JOULAUD remercie tous les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance et leur vote. Elle témoigne de son implication envers le CDG en tant que membre titulaire depuis 2020 et exprime son intérêt pour l'accompagnement des collectivités.



À l'issue du vote des membres du Conseil d'Administration, par vote à bulletins secrets :

- Madame Françoise JOULAUD est élue membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

B. Autorisation d'ester en justice : contentieux examen professionnel de Lieutenant hors-classe Sapeurs-Pompiers Professionnels, session 2024

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, dans une logique de retour au droit commun de la fonction publique territoriale, les concours et examens professionnels de catégories A et B d'officier de sapeurs-pompiers professionnels, dont la responsabilité relevait de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise, ont été transférés à compter du 1^{er} janvier 2022 aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

C'est à ce titre que le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine s'est porté volontaire pour organiser l'examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers pour l'ensemble du territoire national, au titre de l'année 2024. Le jury d'admissibilité de cet examen professionnel s'est déroulé le 17 décembre 2024.

À la suite de la publication des résultats d'admissibilité sur le site internet, un sapeur-pompier professionnel a été surpris de voir son collègue admissible alors qu'il ne remplissait pas les conditions d'admission à concourir. Face à ce signalement en date du 18 décembre 2024, une nouvelle étude des dossiers d'inscriptions des candidats admissibles à cet examen a été opérée par le service. Il s'est avéré qu'effectivement le candidat en question ne remplissait pas les conditions pour être admis à concourir, ainsi que 3 autres candidats admissibles.

Le 20 décembre 2024, la Présidente a par conséquent retiré les décisions illégales d'admission à concourir dans le délai des 4 mois requis.

Ces décisions sont ainsi contestées auprès du Tribunal administratif de Rennes par deux des quatre candidats admissibles.

En réponse à Gaëlle MESTRIES, Laurent ZAM indique que le financement de l'organisation du concours est pris en charge par le budget annexe et que l'ensemble des CDG y contribue.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- de donner délégation à Madame la Présidente pour représenter le CDG 35 en justice (article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que le Président représente l'institution en justice) dans le cadre de ce recours contentieux et dans l'hypothèse d'un autre recours contentieux dans le cadre de cette procédure.
- de mandater le Cabinet d'Avocats Coudray de Rennes, pour représenter le CDG 35 au Tribunal administratif de Rennes ;
- de prendre en charge les frais de procédures éventuels et autres charges liées à ce contentieux au titre du budget principal.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

C. Concours et examens professionnels 2024 : bilan financier et détermination du coût des candidats admis

1. Examen professionnel assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe 2024 (AG)

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, session 2024, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 25 septembre 2024 et a déclaré 21 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand-Ouest
Nombre de :	• candidats inscrits	31
	• candidats admis à concourir	29
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admission	26
	• candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission	26
	• candidats présents à l'épreuve orale d'admission	23
	• candidats déclarés admis	21

Éléments financiers sur l'examen professionnel			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		41 172,00 €	27 897,68 €
Candidats inscrits	Nombre	80	31
	Coût par candidat	514,65 €	899,93 €
Candidats admis	Nombre		21
	Coût par candidat		1 328,46 €

Cet examen professionnel, ouvert en 2024, relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle en date du 8 mars 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2019, conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand Ouest » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

2. Examen professionnel assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2024 (AG)

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2024, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 26 septembre 2024 et a déclaré 25 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand Ouest
Nombre de :	• candidats inscrits	48
	• candidats admis à concourir	45
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admission	38
	• candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission	36
	• candidats présents à l'épreuve orale d'admission	34
	• candidats déclarés admis	25

Éléments financiers sur l'examen professionnel			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		38 982,00 €	30 753,19 €
Candidats inscrits	Nombre	65	48
	Coût par candidat	599,72 €	640,69 €
Candidats admis	Nombre		25
	Coût par candidat		1 230,13 €

Cet examen professionnel, ouvert en 2024, relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle en date du 8 mars 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2019, conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand Ouest » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

3. Examen professionnel assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2024 (PI)

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2024, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 26 septembre 2024 et a déclaré 45 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel

Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand Ouest
Nombre de :	• candidats inscrits	159
	• candidats admis à concourir	151
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	120
	• candidats admissibles	56
	• candidats présents à l'épreuve orale d'admission	53
	• candidats déclarés admis	45

Éléments financiers sur l'examen professionnel

		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		56 568,00 €	42 399,97 €
Candidats inscrits	Nombre	200	159
	Coût par candidat	282,84 €	266,67 €
Candidats admis	Nombre		45
	Coût par candidat		942,22 €

Cet examen professionnel, ouvert en 2024, relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle en date du 8 mars 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2019, conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand Ouest » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de cet examen transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- **les bilans financiers et coûts des lauréats pour les concours et examens suivants :**
 - **examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe (AG) 2024** (bilan financier : 27 897,68 € / coût du candidat admis : 1 328,46 €) ;
 - **examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (AG) 2024** (bilan financier : 30 753,19 € / coût du candidat admis : 1 230,13 €) ;
 - **examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (PI) 2024** (bilan financier : 42 399,97 € / coût du candidat admis : 942,22 €).

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

D. Partenariat avec Mégalis Bretagne

1. Convention d'accès au bouquet de services numériques de Mégalis Bretagne 2025-2029 : renouvellement de l'engagement

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine adhère, depuis 2014, au bouquet de services du syndicat mixte Mégalis Bretagne. Conformément à ses statuts, le Syndicat mixte a pour mission de :

- Mettre à la disposition des organismes éligibles un bouquet de services numériques mutualisé ;
- Assister et accompagner les organismes éligibles à la mise en œuvre et à l'utilisation du bouquet de services et, plus largement, au développement des usages du numérique ;
- Animer les communautés métiers des collectivités utilisatrices des services.

Pour la période 2025-2029, Mégalis Bretagne souhaite proposer aux collectivités et structures publiques bretonnes des outils numériques mutualisés au niveau régional permettant de répondre aux obligations légales et d'anticiper les mutations, selon 3 axes :

- Consolider ce qui est déjà proposé en termes d'offres de services et d'accompagnement.
- Proposer de nouveaux services, notamment pour les administrés et la cybersécurité.
- Poursuivre également sa mission de sensibilisation sur des sujets transverses impactant les territoires, comme la sobriété et l'accessibilité numériques.

La convention concernant l'accès au bouquet de services numériques s'est achevée au 31 décembre 2024. Aussi, convient-il de renouveler l'engagement auprès du syndicat mixte pour les années à venir.

Le CDG 35 utilise actuellement les services suivants :

- parapheur électronique,
- transfert de fichiers.

Ce conventionnement représente un cout de 5 175 € HT annuels.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **d'adopter la convention d'accès au bouquet de services numériques proposé par Mégalis ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à signer la convention annexée et les avenants éventuels sur la période 2025-2029.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

2. Avenant n° 1 à la convention cadre relative à l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités d'Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG 35 et le syndicat mixte Mégalis Bretagne sont engagés depuis 2014 dans un partenariat visant le développement de l'administration numérique dans les collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine.

Ce partenariat a été renforcé et réactualisé en 2022 en définissant les modalités de collaboration et de coordination entre les deux établissements dans le cadre du développement des missions autour de la cybersécurité et de l'accompagnement des collectivités en matière de numérique.

Cette convention de partenariat étant associée au plan de programme 2020-2024 du syndicat mixte, elle s'est terminée au 31 décembre 2024. Cependant, l'article "durée" prévoit le renouvellement par avenant.

Aussi, il est proposé de signer un avenant qui ne modifie que la présentation de l'offre du Syndicat mixte évoquant son plan de programme 2025-2029.

Une information importante, toutefois ; les parcours d'accompagnement cyber, dans leur forme actuelle, sont prolongés mais uniquement jusqu'au 30 juin 2026. Au-delà de cette date, l'accompagnement cyber sera certainement effectué sous une autre forme.

La convention sera alors mise à jour le moment venu.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **d'adopter l'avenant à la convention cadre relative à l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités d'Ille et Vilaine sur la période 2025-2029 ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à signer ledit avenant.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

E. Compte Epargne Temps : prise en charge

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Compte Épargne Temps (CET) a été mis en place depuis le 1er janvier 2005 (délibération n° 19-49 du 04/07/2019).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou le détachement, de collectivité ou d'établissement.

Le 1^{er} février 2025, un agent de catégorie B, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, quittera le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par mutation pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Il bénéficiait d'un CET de 26 jours.

Une convention financière du compte épargne temps sera établie entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 2600 € (1 jour à 100 €).



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'adopter la convention financière à intervenir avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 2 600 € ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

F. Tableau des effectifs du personnel du siège du CDG 35

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs est modifié au titre de l'année 2025 afin d'intégrer :

- les créations de postes validées dans le cadre des orientations budgétaires 2025 et de la réorganisation des services,
- les nominations décidées au titre de l'année 2025 conformément aux possibilités énoncées dans le cadre des lignes directrices de gestion (avancements de grade et promotion interne),
- des créations de poste liées aux recrutements prévisionnels sur poste permanent au titre de l'année 2025. Utilisées à des fins de gestion, ces créations visent à favoriser le recrutement de fonctionnaires par voie de mutation dans le respect des possibilités énoncées dans le cadre des lignes directrices de gestion.

Le tableau des effectifs comprend 111 postes permanents pourvus et 36 postes vacants. A noter, les emplois permanents pourront être pourvus par des contractuels en cas de procédure infructueuse de recrutements de titulaires (Cf. article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Les créations de postes suivantes sont proposées :

Grade	Fonctions	Cat	Effectifs	Temps travail
Adjoint Administratif territorial	Assistante administrative Gestionnaire Statuts Rémunération Gestionnaire RH	C	3	TC
Attaché Principal	Responsable du service Santé au travail Responsable du service Statuts Rémunération Chef de projet comptabilité analytique Responsable d'activité RH Coordinatrice de la Direction Générale	A	5	TC
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	Assistance sociale du travail	A	1	TNC (20h)

Les suppressions de postes suivantes sont proposées :

Grade	Fonctions	Cat	Effectifs	Temps travail
Adjoint Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Chargé de logistique Reprographe	C	2	TC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante concours	C	1	TC
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Conseiller parcours professionnel Coordonnatrice contractuel et précontentieux	B	2	TC
Rédacteur territorial	Gestionnaire concours Référente conseil médical	B	2	TC
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Conseiller en prévention	B	1	TC
Technicien territorial	Technicien informatique	B	1	TC
Attaché	Responsable d'activité administration numérique Réfèrent santé sécurité Responsable d'activité finances Consultante en organisation	A	4	TC
Ingénieur Principal	Chef de projet informatique GIP	A	1	TC

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Il est annoncé l'arrivée prochaine de Maxime VILSALMON, actuellement DGS de Maen Roch, en tant que responsable du service Statuts - Rémunération au CDG 35.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- **le tableau des effectifs 2025 du personnel du siège du CDG 35.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

G. Partenariat Salon Terres et Maires 2025

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités d'Ille et Vilaine (AMF 35) organise une nouvelle édition du salon « Terres & Maires » les 24 et 25 avril prochain.

Après le succès de la reprise de cet évènement en 2023, le conseil d'administration de l'AMF a décidé de renouveler ces rencontres en apportant des nouveautés. Ce salon sera notamment ouvert officiellement aux agents territoriaux comme indiqué sur l'affiche ci-dessous.

Dans ce nouveau cadre, le CDG 35 et les autres partenaires du Village des Collectivités sont à nouveau invités à se mobiliser.

Depuis quelques semaines, une communication ciblée auprès des réseaux professionnels est organisée pour inciter les agents à se déplacer au Couvent des Jacobins.

Le CDG 35 pourra profiter de l'évènement pour :

- communiquer sur les résultats de l'enquête sur la QVT menée par la formation spécialisée du CST départemental,
- communiquer sur les résultats de l'enquête nationale sur les conditions d'exercice du métier de Secrétaire Général de Mairie en mettant en lumière ceux d'Ille et Vilaine,
- communiquer sur les résultats de l'enquête sur les besoins d'accompagnement des collectivités du département dans le domaine comptable et financier,
- expliquer la démarche d'adhésion à la nouvelle convention de participation à la mutuelle santé.

Sur le stand du CDG 35, il sera possible d'avoir des RDV particuliers. Il y aura aussi des temps courts pour expliquer certaines missions d'accompagnement du CDG.

Par ailleurs, une des conférences générales sera consacrée à la fonction de Maire-employeur où le CDG sera représenté.



Avec cette nouvelle dimension du salon, la participation demandée pour être un partenaire premium est de 5 000 € HT maximum. Ce tarif privilégié comprend la location d'un stand équipé sur les 2 jours et d'un espace institutionnel pour communiquer sur des actions du CDG et pour bénéficier de tous les supports de communication du salon : site internet, programme officiel, interview TV, vidéos, presse locale, etc.

Cette participation permettra au CDG 35 d'être dans la dynamique des échanges avec les élus et les agents et d'expliquer la nouvelle trajectoire de l'établissement.

Dans le cadre de ce partenariat, le CDG 35 s'engage à relayer la communication sur l'évènement auprès des différents réseaux professionnels afin d'inciter les agents à se déplacer.

Une rencontre des partenaires est prévue le 14 février au matin afin de dévoiler les grandes lignes du programme du salon et de réaliser des interviews ciblées.

Ce salon pourrait également être l'occasion de signer des chartes d'engagement DEN pour les collectivités intéressées.

Évelyne SIMON-GLORY se positionne en faveur de la signature de la charte d'engagement DEN. Elle y trouve un intérêt pour sa collectivité et encourage les autres à la signer.

La Présidente souligne l'importance de la qualité de vie au travail dans les collectivités et invite à la restitution de l'enquête lors du Salon.



Mesdames Évelyne SIMON-GLORY et Marie-Christine MORICE, en leur qualité d'administratrice de l'AMF, sortent de la salle durant la présentation de ce rapport et ne participent pas au vote.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- de participer activement au Salon « Terres & Maires » qui aura lieu les 24 et 25 avril 2025 ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget à hauteur de 5 000 € HT maximum ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous documents utiles à cette opération.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	14
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	22
• Votes POUR :	22
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

H. Parcours « Assistant comptable » : avancement du projet

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, la présentation au conseil d'administration du CDG 35 du nouveau dispositif « assistant-comptable » a eu lieu le 28/11/2024 (délibération 24-90). Celui-ci démarrera le 29 janvier 2025.

◆ Collectivités engagées et nombre de postes

- Rennes Métropole : entre 5 et 6 postes dont 3 places pour des agents en reclassement,
- Département : 1 poste,
- Communes de Cancale, Nouvoitou, Chantepie : 3 postes,
- Communauté de communes de St méen-Montauban : 1 poste,
- CDG 35 - service Mobilité Emploi Compétences / intérim : 3 postes,

soit entre 13 et 14 stagiaires (chiffre en attente car les recrutements sont en cours).

◆ Procédure de recrutement

- 5 informations collectives ont intéressé 160 personnes,
- 122 inscrits aux séances de tests de recrutement par simulation (durée : 3 heures),
- 108 personnes ont passé les tests,
- 58 les ont validés.

Les candidats ont eu la possibilité de se positionner sur plusieurs offres d'emploi. Les entretiens de motivation sans CV se sont échelonnés du 17 décembre au 9 janvier 2025. Les candidats retenus seront validés en concertation avec toutes les collectivités le 13 janvier. Globalement, les collectivités relèvent de bonnes candidatures qu'elles n'auraient pas forcément reçues sur CV. De même, les candidats expriment une méconnaissance des emplois dans les collectivités et ont été attirés par la formule : CDD-formation-accompagnement à la prise de poste.

► Financement

Étant jugée innovante, l'action de formation bénéficie de participations :

- de la région Bretagne à hauteur de : 13 761 €,
- de France Travail pour 10 162 €,
- du CNFPT : animation de 6 jours de formation,
- Le CDG 35 portera les coûts liés notamment à l'ingénierie pédagogique et de formation, aux tâches administratives, au suivi des stagiaires...

Les modules de comptabilité devaient initialement être animés par l'organisme de formation CONVERGENCIA qui travaille déjà avec le CDG 74. Or, pour des raisons de disponibilité et de contenus attendus, ils seront pris en charge par le CDG 35. Le coût de cette action revient donc à 4 242 € par stagiaire, le montant de la facturation pour la collectivité passe donc pour le parcours complet à :

- 1 258 € pour un « demandeur d'emploi »,
- 3 650 € pour un agent territorial en reclassement (la collectivité pourra de son côté engager des démarches auprès du FIPHP pour une prise en charge totale ou partielle en fonction de la situation statutaire de l'agent).

► Contenus pédagogiques et formateurs

Les contenus sont en cours de formalisation, une base test Berger-Levrault pourra être mise à disposition pour les exercices pratiques. De nouveaux professionnels territoriaux viendront compléter l'équipe habituelle d'intervenants de nos actions de formation.

► Documents administratifs

Comme pour Premicol, le CDG 35 assurera le rôle d'organisme de formation mais, au regard de la forme différente de ce nouveau parcours, il convient d'adapter certains des documents administratifs contractuels :

- Documents bipartites (collectivité-CDG) :
 - Proposition d'intervention
 - Conditions particulières d'utilisation
- Documents tripartites (stagiaire-collectivité-CDG) :
 - Convention de formation parcours 1 - recrutement et formation
 - Convention de formation parcours 2 - accompagnement à la prise de poste et montée en compétences
- Documents bipartites (stagiaire-CDG) :
 - Règlement intérieur (inchangé)
- Cas particulier des stagiaires du service intérim :

En effet, contrairement aux stagiaires retenus par les collectivités précitées qui feront leur stage dans cette même collectivité, les stagiaires du service intérim du CDG 35 réaliseront leur stage dans une autre collectivité. Il convient donc de prévoir en plus :

- une convention de stage liant le CDG, le stagiaire, la collectivité lieu de stage. Dans celle-ci sont rappelées : la déduction missions temporaires octroyée pour l'accueil d'un stagiaire ainsi que les clauses d'engagement de la collectivité (pas de recrutement direct avant la fin de la période d'application de 6 mois ou paiement de la somme de 1 000 € conformément à la délibération 19-74 du 11/12/2019) (inchangé).

D'autres documents contractuels émanant de la Région et de France Travail devront être signés par l'organisme de formation (CDG 35), la collectivité et le stagiaire.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- de valider le coût de cette action de recrutement/formation et le reste à charge qui sera demandé aux collectivités ;
- d'adopter les documents énoncés ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer ces documents avec les collectivités, les stagiaires et les financeurs ainsi que tous les autres documents inhérents à ce dossier.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

I. Utilisation de la centrale d'achats La Canut

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que les services du CDG 35 souhaitent avoir recours à la centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, la CANUT. Celle-ci propose des marchés publics pour l'achat de matériels, logiciels et prestations couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents (ex. forfait téléphonie mobile).

Association loi 1901 à but non-lucratif, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

Elle propose des coûts attractifs et permet la réactivité par un échange direct avec les titulaires des marchés. Chaque accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans et concerne une thématique spécifique (par ex. « Fourniture de matériel micro-informatique bureautique ») auquel les établissements peuvent souscrire à tout moment.

La CANUT finance la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants et l'assistance aux bénéficiaires) et facture, à ce titre, une redevance annuelle à l'établissement. Si l'établissement a recours à un ou plusieurs accords-cadres proposés par la CANUT, pour lesquels une redevance annuelle est facturée, une remise tarifaire est appliquée. Aussi, pour le CDG 35, le coût annuel de la redevance sera de 576 € TTC.

Laurence ROUX, en tant que Maire de la commune de Tresbœuf a adopté l'utilisation de cette centrale d'achat et la considère comme intéressante.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'approuver le recours par le CDG 35 à la centrale d'achats La Canut ;
- d'autoriser la Présidente à signer la ou les conventions de mise à disposition des accords-cadres et tout document afférent.

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

J. Marque Employeur DEN.bzh

1. Recrutement d'un stagiaire Assistant Chargé de Mission Marque Employeur

Murielle DOUTÉ-BOUTON, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion (CDG) bretons de la Fonction Publique Territoriale et en application de l'article 14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique territoriale, les quatre CDG bretons ont décidé de mutualiser la gestion du projet relatif à l'attractivité des métiers territoriaux à travers le développement d'une marque employeur.

La Conférence des Présidents du 13 décembre 2024 a validé le recrutement d'un stagiaire, au printemps 2025, basé au CDG 35 et mis à disposition des CDG bretons, pour accompagner la chargée de mission régionale à assurer le suivi et le pilotage de la marque DEN.bzh.

Le CDG 35, en tant que gérant de la marque DEN.bzh, est missionné pour gérer toutes les étapes utiles à recruter le stagiaire et en assurer son suivi administratif.

Le stage, d'une durée supérieure à 8 semaines, sera gratifié à hauteur du minimum légal. Les dépenses engendrées (gratification, frais de mission, frais de déplacement...) seront assumées à parts égales par les CDG bretons, en cohérence avec le financement du poste de chargé de mission marque employeur. Par souci de simplicité et en application de l'article du règlement de copropriété, il est proposé que le CDG 35 réalise l'avance des frais et procède ensuite à une refacturation des 3 autres CDG bretons.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'approuver le mandat donné au CDG 35 pour gérer le recrutement du stagiaire et signer la convention de stage au nom des CDG bretons ;
- de valider la poursuite du partage des frais en 4 parts égales des charges de personnel.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

2. Pérennisation de la démarche et des outils DEN.bzh : Recours à un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage

urielle DOUTÉ-BOUTON rappelle aux membres du Conseil d’Administration que le premier axe du Schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation, adopté par les 4 Centres de gestion bretons en 2020, est le renforcement de l’attractivité de la fonction publique territoriale. Dans cette perspective, le portail « DEN.bzh » a été lancé en janvier 2023 après une phase d’étude stratégique (promotion de l’entrée dans la FPT par les pépinières d’intérim des CDG et leurs dispositifs de préparation aux métiers), la définition de piliers de marque, le développement d’un site internet adossé à un module automatisé de gestion des candidatures (« *postulez en quasi un clic* ») et une campagne de promotion anti-bashing (« *vous pensiez vraiment que l’on manquait d’ambition ici ?* »).

En 2 ans, cette première marque employeur régionale créée dans la fonction publique est passée d’un concept intrigant à une référence nationale, distinguée par plusieurs trophées. Le portail et sa page LinkedIn connaissent une audience croissante et drainent un nouveau public permettant de mieux remplir les dispositifs de formation et de diversifier les candidatures. Le premier marché public de création et lancement de la marque parviendra à son terme en décembre 2025.

Il convient de poursuivre cette démarche en consolidant les outils mutualisés et en imaginant une nouvelle impulsion. Au vu de la complexité des enjeux techniques et juridiques sur de tels projets innovants pluridisciplinaires (marketing emploi, stratégie multimédia, gestion de portail internet, logiciels de recrutement), les CDG bretons ont besoin d’assistance sur le fond et la forme pour de nouvelles commandes publiques.

La Conférence des Présidents du 13 décembre 2024 a convenu qu’un nouveau groupement de commandes sera formalisé et piloté par le CDG 35. Afin de bien définir les besoins et sécuriser la procédure, il est proposé de recourir en amont à un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO).

La consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d’audit, de conseil et d’assistance à la passation du marché public relatif à la marque employeur des CDG bretons, en vue de son renouvellement en 2026, dans une logique de pérennisation optimisée.

L’étude des besoins et le marché public qui devra en découler portent sur des missions de promotion des emplois du service public local, de développement de la notoriété de la marque, de maintenance du site internet et de gestion fluide des outils informatiques nécessaires au captage et à l’orientation des candidatures. L’ensemble de ces travaux seront soumis à la validation du comité de pilotage de la coopération régionale (COFIL associant les vice-présidents en charge de la coopération).

L’AMO devra permettre :

- de porter un diagnostic sur les réalisations et relations avec les partenaires liés à l’exploitation de la marque ;
- d’aider à définir et actualiser les besoins des CDG au vu des évolutions technologiques pour optimiser les outils et ressources ;
- de conseiller les CDG sur les procédures de commande publique appropriées et élaborer le dossier de consultation pour sélectionner des futurs prestataires en charge de la communication de la marque et de ses outils associés ;
- le cas échéant, d’assister les CDG dans la mise en œuvre de ces commandes en apportant une expertise technique et juridique pour l’évaluation des résultats obtenus.

Le CDG 35 est missionné en qualité de gérant de la marque DEN.bzh (article 15 du règlement de copropriété) pour contractualiser avec un AMO dans le cadre d’une consultation formalisée à laquelle seront associés les 3 autres CDG. Le montant de la prestation dépassant le budget annuel récurrent de surveillance de la marque, une délibération spécifique et concordante des 4 CDG s’avère nécessaire. Par souci de simplicité, il est proposé que le CDG 35 acquitte cette prestation et en divise les frais en 4 parts égales.

En réponse à Sophie LAUDE, Laurent ZAM précise que le coût du recours à un AMO est fixé à 12 000 €, soit 4 000 € par CDG.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'adopter le recours à un AMO pour aider les CDG bretons à optimiser la marque et le portail DEN.bzh ;
- d'approuver le mandat donné au CDG 35 pour conduire cette consultation préalable à un nouveau groupement de commande ;
- de valider le partage des frais en 4 parts égales.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

LES ACTUALITÉS DU CDG 35

A. Publications et focus

Parutions depuis le dernier Conseil d'Administration

DATE	INTITULÉ
13 décembre 2024	Ateliers du management 2025 : Il reste des places !
16 décembre 2024	Une nouvelle distinction pour DEN.bzh ! (Trophée IdealCO)
18 décembre 2024	Questionnaire auprès des collectivités sur leurs besoins en comptabilité
20 décembre 2024	Livret sur les missions du CDG / évolution des cotisations
3 janvier 2025	Vœux 2025
6 janvier 2025	Protection Sociale Complémentaire risque santé

B. Ateliers

Ateliers du management (durée : 3 heures)

DATE	INTITULÉ
28 février et 7 mars 2025	Intégrer la diversité : un enjeu managérial
28 mars et 4 avril 2025	L'équipe, la faire vivre et grandir
16 et 23 mai 2025	Prévenir et désamorcer le conflit
13 et 20 juin 2025	Télétravail, multi-sites : des clés pour manager à distance

Ateliers du numérique (durée : 3 heures)

DATE	INTITULÉ
6 mars 2025	La Fresque du Numérique : Explorer les actions à mettre en place pour un numérique plus responsable
22 mai 2025	Réduire la fracture numérique : Comprendre et agir pour une inclusion numérique des citoyens et des agents
6 juin 2025	Intégrer l'Intelligence Artificielle dans votre collectivité : Venez pratiquer !

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

A. Bureau et Conseil d'Administration

Bureau	Conseil d'Administration
Mardi 21 janvier 2025	Jeudi 6 février 2025
Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 3 avril 2025
Jeudi 19 juin 2025	Jeudi 3 juillet 2025
Jeudi 18 septembre 2025	Jeudi 2 octobre 2025
Jeudi 13 novembre 2025	Jeudi 27 novembre 2025

Commission des Employeurs Territoriaux

Mardi 18 mars 2025 à Saint-Aubin-du-Cormier

Octobre 2025

B. Commissions Paritaires : CAP - CCP

Commission Administrative Paritaire	Commission Consultative Paritaire
Mardi 28 janvier 2025 (matin)	
Mardi 1 ^{er} avril 2025 (matin)	Mardi 1 ^{er} avril 2025
Mercredi 11 juin 2025 (catégorie B)	
Jeudi 12 juin 2025 (catégories A et C)	Mardi 17 juin 2025
Mardi 23 septembre 2025 (matin)	Mardi 23 septembre 2025
Mardi 2 décembre 2025 (matin)	Mardi 2 décembre 2025

C. Comité Social Territorial départemental

Comité Social Territorial
Jeudi 20 février 2025
Mardi 29 avril 2025
Jeudi 26 juin 2025
Jeudi 11 septembre 2025
Jeudi 23 octobre 2025
Jeudi 11 décembre 2025

D. Conseil Médical

Conseil Médical formation plénière - collectivités affiliées -
Jeudi 9 janvier 2025
Jeudi 6 mars 2025
Jeudi 15 mai 2025
Jeudi 3 juillet 2025
Jeudi 9 octobre 2025
Jeudi 11 décembre 2025

E. Autres rencontres

- Instance du Personnel :
 - Mardi 22 avril 2025
 - Mardi 14 octobre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, clôt la séance à 11 H 35.

À l'issue de la réunion du Conseil d'Administration, Laurence ROUX revient sur les ateliers du management et du numérique proposés par le CDG 35. Elle explique être sollicitée par plusieurs partenaires sur cette thématique et évoque la concurrence que cela peut engendrer entre les acteurs. La Présidente propose de réfléchir à un moyen de se tenir informés des actions de chacun et de les mettre en commun. Murielle DOUTÉ-BOUTON s'interroge : est-ce que les cibles sont les mêmes ? Toutes les communes et intercommunalités ne sont pas engagées aujourd'hui sur cet enjeu de la cybersécurité, ce qui interroge.

Il est précisé qu'il existe une dizaine de partenaires dans la cybersécurité et que la cohérence des actions doit être recherchée.

La Secrétaire de Séance



Évelyne SIMON-GLORY



La Présidente,



Chantal PÉTARD-VOISIN

ANNEXES
